Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-6CO-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Eric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, GOURRET Corinne, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents : Néant

Secrétaire : CELTON Fabien

6- BUDGET PRIMITIF 2026 – BUGDET PRINCIPAL COMMUNE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2026 principal de la Commune :

Le budget s'équilibre comme suit :

Budget principal Commune	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	774 950.00 €	357 662.00 €
Recettes	774 950.00 €	357 662.00 €

Après avoir étudié le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Adopte le budget primitif 2026 de la commune de Mahalon conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

Dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations d'équipements pour la section d'investissement.

Fait et délibéré à Mahalon, le 10 avril 2026.

A Mahalon, le 13 avril 2026.

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE de MAHALON (Finistère)